




L'entrepôt sous douane


La Procédure de Domiciliation Unique (PDU)


Audit | Conseil | Contentieux | **Opérateur Economique Agréé** | Dédouanement | Régimes douaniers | Accises | **Exportateur Agréé** | Entrepôt sous douane

Pourquoi demander un entrepôt sous douane

 Vous pouvez, **pour une durée illimitée**, vous constituer des stocks sous douane immédiatement disponible,


 Vous bénéficiez de la **suspension éventuelle de certaines mesure de politique commerciale** (licence, DI,...),


 Vous bénéficiez d'un **avantage de trésorerie non négligeable**, car les droits et taxes ne sont exigibles que lors de la mise à la consommation, et avec **l'échéance unique de paiement de la TVA, paiement le 25 du mois suivant**,

 Votre **compétitivité** est accrue dans le cas d'une **réexportation sur pays tiers**, puisque les droits de douane n'ont pas affectés le prix de revient.

Pourquoi demander une Procédure de domiciliation unique (PDU)

La procédure de domiciliation unique permet :

 La centralisation auprès d'un seul bureau de douane appelé bureau de domiciliation unique des formalités de dédouanement ainsi que des formalités comptables de paiement,

 La réalisation des opérations d'importation et d'exportation auprès ou à partir des différents sites. Le bureau de douane dans le ressort duquel sont situés les locaux où les marchandises sont importées ou à partir duquel elles sont exportées est appelé, bureau de rattachement

 **Méthodologie de mise en place d'un entrepôt sous douane**

- 1 Analyse des flux
- 2 Choix du type d'entrepôt sous douane
- 3 Choix des modalités d'acheminement des produits
- 4 Formalités à l'entrée en entrepôt
- 5 Système de gestion retenu
- 6 Formalités à la sortie d'entrepôt
- 7 Evaluation des garanties à mettre en place
- 8 Eude des transferts, enlèvements temporaires, cession sous douane, stockage commun, etc..
- 9 Comptabilité matières
- 10 Délai de réalisation



Pourquoi retenir INTERDOUANE pour la mise en place d'un entrepôt douanier

INTERDOUANE est une société, qui depuis sa création en 1989, œuvre dans le domaine douanier.

Lorsque l'entreprise a réalisé l'intérêt du régime de l'entrepôt sous douane, il lui reste une longue marche à suivre pour la réalisation de son projet.

L'entrepôt sous douane est souvent à l'interconnexion des flux de l'entreprise (entrées et sorties). Le projet doit donc prendre en compte ces mouvements pour les intégrer dans la procédure simplifiée de dédouanement retenue. L'entrepôt sous douane n'est qu'un maillon du dispositif douanier à prendre en compte par l'entreprise.

Le choix du statut de l'entrepôt impacte son fonctionnement et peut affecter également la valeur en douane.

La phase d'analyse du courant d'activité est donc déterminante à cet égard, car elle va permettre d'effectuer le choix du dispositif douanier à mettre en place.

Si plusieurs bureaux de douane sont concernés, il faudra avoir recours à une procédure de domiciliation unique (PDU) voir communautaire (PDUC) si certains de ces bureaux sont situés dans d'autres Etats membres de l'UE.

C'est un véritable projet qui doit être piloté par un professionnel de la douane en collaboration avec l'entreprise postulante et les différents services douaniers concernés. Interdouane a une grande expérience de ce type de mission, souvent menée en collaboration avec la Direction Générale des Douanes pour la validation des particularismes avec rescrit.

Pour chaque demande nous établissons un projet remis à la douane après validation avec les documents réglementaires. Vous trouverez ci-après des exemples d'annexes de projet remis à la douane.

